

# Briefing sur les résultats des réunions des Conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm en 2023

Webinaire d'information

Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm



# CdPs 2023 des conventions BRS

16e CdP de la Convention de Bâle11e CdP de la Convention de Rotterdam11e CdP de la Convention de Stockholm

"Accélérer l'action : Objectifs pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets"

1-12 mai 2023, Genève, Suisse



CdPs 2023 des conventions BRS

# 16<sup>e</sup> CdP DE LA CONVENTION DE BÂLE

# Principaux résultats

#### Adoption de directives techniques :

- Directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques
- Directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués de polluants organiques persistants, en contenant ou contaminés par ces substances
- Directives techniques sur les mouvements transfrontaliers de déchets électroniques et électriques, d'équipements électriques et électroniques usagés (à titre provisoire)
- D'autres travaux doivent être menés sur les points suivants :
   Directives techniques sur les déchets de batterie au plomb et d'autres batteries et sur les déchets pneumatiques.

#### Amélioration du fonctionnement du mécanisme de consentement préalable (procédure PIC) :

- Petit groupe de travail intersessions (GTI) pour améliorer la procédure PIC
- Extension des travaux sur les méthodes électroniques de transmission des notifications et des documents de mouvement

#### Cadre stratégique :

 Le groupe d'experts est chargé d'élaborer un nouveau cadre stratégique



# Principaux résultats (suite)

#### Amélioration de la clarté juridique :

 Prolongation des travaux sur l'examen des annexes visant à clarifier davantage les opérations d'élimination et les déchets dangereux couverts par la Convention.

#### Comité de mise en œuvre et de respect des obligations :

- Adoption de recommandations pour améliorer le respect par les Parties d'une série d'obligations, y compris les progrès réalisés pour atteindre les objectifs en matière d'établissement de rapports.
- Adoption du programme de travail pour l'exercice biennal 2024-2025, y compris les travaux intégrant la mise en œuvre de la Convention dans les plans-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

#### Programme de partenariats :

- A examiné les progrès et a étendu les travaux sur le Partenariat pour l'action sur les défis liés aux déchets électroniques, le réseau environnemental pour l'optimisation du respect de la réglementation sur le traffic illicite, le Partenariat sur les déchets plastiques et le Partenariat pour les déchets ménagers
- Le Partenariat pour les déchets ménagers doit réviser le document d'orientation général sur la gestion écologique des déchets ménagers
- Retrait du système de cotisation



# Principaux résultats (suite)

#### Coopération avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) :

- Invitation à fournir des informations pour aider le Secrétariat à faciliter l'inclusion des déchets de la Convention de Bâle dans le Système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises, conformément à la décision BC-14/9.
- Le Secrétariat doit continuer à élaborer des propositions de modification du SH et à faciliter l'examen des propositions, en tenant compte des informations reçues.

#### Rapports nationaux :

- Importance des informations fournis par les rapports pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODDs
- GTCNL-14 doit examiner les flux des déchets pour lesquels des orientations supplémentaires sur l'établissement des inventaires seraient utiles, sur la base des propositions des Parties.

#### • Amendements sur les déchets électroniques :

 Le Secrétariat doit préparer les projets de mise à jour de 11 directives, fiches d'information et manuels afin de refléter les ajustements consécutifs aux amendements adoptés sur les déchets électroniques.



# 11<sup>e</sup> CdP DE LA CONVENTION DE ROTTERDAM



# Principaux résultats

#### Liste des produits chimiques à l'annexe III

- Inscription à l'annexe III :
  - Terbufos (pesticide)
- L'amendement entrera en vigueur pour toutes les Parties le 22 octobre 2023.
- Les produits chimiques énumérés à l'annexe III sont soumis à la procédure PIC.

#### Renforcer l'efficacité de la Convention

- Des travaux ont été lancés pour renforcer l'efficacité et la mise en œuvre de la Convention en abordant les conséquences de l'inscription de produits chimiques à l'annexe III.
- Les propositions d'amendements de la Convention n'ont pas été acceptées

# Principaux résultats (suite)

- Comité de contrôle du respect
  - A adopté le programme de travail du Comité pour 2024-2025
  - Les Parties ont été invitées à soumettre des communications spécifiques au Comité si elles ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations;
  - Encourage les Parties à répondre au questionnaire sur les difficultés rencontrées en relation avec les notifications de mesures de réglementation finale
- Etat d'application de la Convention
  - Encourage les Parties à veiller à la bonne application de la Convention
  - Encourage les Parties à fournir au Secrétariat des informations susceptibles d'aider les autres Parties à préparer et à notifier les mesures réglementaires finales



# 11<sup>e</sup> CdP de la CONVENTION DE STOCKHOLM



# Principaux résultats

- Adoption des procédures et méchanismes de contrôle du respect des dispositions de la Convention de Stockholm
  - Aider les Parties à remplir leurs obligations au titre de la Convention (questions systémiques intéressant toutes les Parties et défis rencontrés par les différentes Parties)
  - Création d'un Comité dont les membres seront élus lors de la CdP-12
- Deuxième évaluation de l'efficacité
  - La Convention fournit un cadre efficace et dynamique pour réglementer les POPs tout au long de leur cycle de vie ; des progrès ont été réalisés depuis la première évaluation en 2017.
- Plan mondial de surveillance
  - Les réglementations visant les POPs ont permis de réduire les niveaux de POPs chez l'homme et dans l'environnement.
- Approbation d'un nouveau centre régional
  - o BCRC à Trinité-et-Tobago



# Principaux résultats

#### Inscription de produits chimiques de l'annexe A

- La CdP a modifié l'annexe A pour y inscrire :
  - Méthoxychlore sans dérogation spécifique
  - Dechlorane Plus avec des dérogations spécifiques
  - UV-328 avec des dérogations spécifiques
- Les produits chimiques énumérés à l'annexe A ne peuvent plus être produits, utilisés, importés et exportés par les Parties à la Convention.

#### **Etiquetage**

 La CdP a demandé au Comité d'étude des POPs de formuler des recommandations concernant les options permettant d'identifier les POPs présents dans les stocks, produits et articles en usage et les déchets

#### Bilan des progrès réalisés dans l'élimination des PCB

 La CdP a exhorté les Parties à respecter leurs obligations en vue des échéances de 2025 et 2028, tout en reconnaissant les besoins et les défis spécifiques des pays en développement.

# DÉCISIONS SUR LES QUESTIONS COMMUNES

### Principaux résultats

- Renforcement du mandat de coopération internationale pour faire face aux trois crises planétaires, notamment avec le PNUE (nouveau traité sur le plastique, panel scientifique et politique, 10-YFP sur la CPD, SAICM et UNEA-6), Convention de Minamata, Convention sur la biodiversité, Protocole de Montréal, Convention Climat et les organisations de l'OIMC.
- Nouvelles activités de lutte contre le trafic et le commerce illicites de produits chimiques et déchets dangereux
- Étudier l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources provenant d'acteurs non étatiques
- Programmes de travail et budgets pour l'exercice biennal 2024-25 approuvés, avec une augmentation d'environ 4%.
- Adoption des amendements aux protocoles d'accord entre le PNUE, la FAO (pour la CR) et les CdPs
- Accord sur la tenue des prochaines réunions des Conférences des Parties du 28 avril au 9 mai 2025 à Genève avec un segment de haut niveau





Les CdPs de 2023 sont clôturées

#GlobalAgreements for a #HealthyPlanet

# **SUIVI DES CdPs**

Demandes d'informations et n	ominations	Date limite de transmission	Point de contact
Cadre stratégique	Les Parties et observateurs sont priés de designer des membres supplémentaires pour participer au groupe de travail intersessions ayant une connaissance et une expertise concernant l'évaluation de plans stratégiques, des programmes, des traités ou des mises en œuvre nationale de la Convention.	30 septembre 2023	andrea.lechner@un. org
	Les Parties sont invitées à envisager jouer le rôle de pays chef de file		
Amélioration du fonctionnement du mécanisme de	Les Parties et observateurs sont invités à designer des experts ayant une connaissance approfondie et une expertise concernant la mise en œuvre de la procédure PIC, pour participer au Groupe de travail à composition non limitée Les Parties sont invitées à envisager jouer le rôle de pays chef de file	30 septembre 2023	rina.kuusipalo@un. org
consentement préalable PIC	Les Parties et autres parties intéressées sont invitées à fournir des informations des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure PIC ainsi que des bonnes pratiques, des méthodes possibles, des initiatives pour améliorer son fonctionnement.		
Directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués de POPs, en contenant ou contaminés	Les Parties et observateurs sont invités à faire parvenir au Secrétariat, des observations sur les valeurs de la faible teneur en POPs indiquées dans les directives techniques générales et sur d'autres directives techniques, selon le cas; ainsi que des exemples de flux de déchets pour lesquels les valeurs de la faible teneur en POPs sont supérieures ou inférieures aux valeurs appliquées au niveau national, et des informations connexes, y compris des résultats d'études, en tenant compte des informations en la matière disponibles dans le cadre de la Convention de Stockholm	30 octobre 2023	melisa.lim@un.org
par ces substances	Les Parties disposées à prendre la direction de la mise à jour ou de l'établissement des directives suivantes:  (a) Directives techniques générales  (b) Directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués  d'hexabromodiphényléther et d'heptabromodiphényléther ou de tétrabromodiphényléther et de  pentabromodiphényléther ou de décabromodiphényléther, afin d'y inclure le déchlorane plus.  (c) Directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués des pesticides POP afin  d'y inclure le métoxychlore  (d) Nouvelles directives techniques sur l'UV-328	31 août 2023	melisa.lim@un.org
Directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques et d'équipements électriques	Les Parties et autres intéressés sont invités à utiliser ou mettre à l'essai, à titre expérimental, les directives techniques.	30 avril 2024	carla.valle@un.org

et électroniques usagés

		Date limite de transmission	Point de contact
Directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets	Les Parties et autres intéressés sont invités à désigner des experts supplémentaires pour faire partie du petit groupe de travail intersessions	30 septembre 2023	<u>francesca.cenni@un.o</u> <u>rg</u> .
de batteries au plomb et d'autres batteries	Les Parties et autres intéressés sont invités à soumettre des observations concernant le projet de directives techniques actualisées		
Directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des pneus usés et des déchets de pneus	Les Parties et autres intéressés sont invités à désigner des experts supplémentaires pour faire partie du petit groupe de travail intersessions	30 septembre 2023	melisa.lim@un.org
Coopération avec l'Organisation mondiale des douanes concernant le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises	Les Parties et autres intéressés sont invités à communiquer des informations en vue d'aider à faciliter l'inclusion des déchets visés par la Convention de Bâle dans le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, conformément à la décision BC-14/9	À préciser dans les futurs appels d'information	melisa.lim@un.org
Établissement des rapports nationaux	Les Parties sont invitées à communiquer une liste des flux de déchets pour lesquels des orientations pratiques supplémentaires sur l'établissement des inventaires seraient utiles	31 décembre 2023	melisa.lim@un.org
Méthodes électroniques de transmission des notifications et des documents de mouvement	Les Parties sont invitées à envisager jouer un rôle de pays chef de file	31 juillet 2023	carla.valle@un.org
Poursuite de l'examen de la question des déchets plastiques	Les Parties et autres intéressés sont invités à communiquer des éventuelles activités supplémentaires auxquelles font référence les documents UNEP/CHW.16/INF/18 and UNEP/CHW.16/INF/62	28 février 2024	kei.ohno@un.org
Déchets contenant des nanomatériaux	Les Parties et observateurs sont invités à communiquer toute nouvelle information sur les activités visant à s'attaquer aux problèmes posés par les déchets contenant des nanomatériaux, y compris des études de cas sur la gestion de ces déchets et les bonnes pratiques.	31 décembre 2023	agustin.harte@un. org

		· 	
Demandes d'informati	ons et nominations	Date limite de transmission	Point focal
favoriser l'exécution	Les Parties qui semblent avoir soumis un rapport national incomplet pour 2018 ou 2019 sont engagées à examiner les projets de classement des Parties élaborés par le Comité eu égard au respect de leurs obligations et à faire part de leurs observations aux fins du renforcement global de la mise en œuvre et du respect du paragraphe 3 de l'article 13 de la Convention	A préciser dans une lettre de suivi séparée	juliette.kohler@u n.org.
	Les Parties, coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les membres concernés des équipes de pays des Nations Unies sont invités à répondre au questionnaire dans la mesure ou les Parties qui ont des besoins en matière d'établissement de rapports intègrent les activités à mener pour y répondre dans leur plan-cadre de coopération (questionnaire en ligne pour <u>Parties</u> et pour <u>Centres Regionaux</u> )	30 juin 2023	
	Les Centres régionaux et autres organisations sont invités à répondre au <u>questionnaire en ligne</u> sur leurs activités visant à aider les Parties à présenter leurs rapports nationaux.	14 juillet 2023	
	Les Centres de coordination de la Convention de Bâle et autres organisations sont invités à répondre au <u>questionnaire</u> sur les activités visant à aider les Parties à renforcer la coordination entre leurs autorités compétentes et les organismes chargés de l'application de la loi ainsi que les activités visant à diffuser des orientations et outils destinés à prévenir et à combattre le trafic (en remplissant le questionnaire en ligne)	14 juillet 2023	
	Les Parties sont invitées à répondre au <u>questionnaire</u> sur leurs activités visant à améliorer la coordination et à augmenter le flux d'information entre les autorités compétentes et les organismes chargés de l'application de la loi, et entre les Parties et le Secrétariat.		
	Les Parties qui ont soumis un rapport pour 2019 à examiner le projet de classement des Parties eu égard au respect de leurs obligations énoncées à l'article 9 de la Convention, et à faire part de leurs observations aux fins de la consolidation des progrès globalement accomplis en matière de mise en œuvre et de respect de l'article 9.	1 septembre 2023	
	Les Parties qui n'ont pas encore procédé à une auto-évaluation de leur législation sont invitées à le faire, le cas échéant, ainsi qu'à transmettre des informations sur l'application dans leur législation de l'Amendement portant interdiction, des amendements relatifs aux déchets plastiques et des amendements relatifs aux déchets d'équipements électriques et électroniques.	À déterminer	
	Les Parties qui n'ont pas encore indiqué si elles disposent d'une législation nationale donnant effet à la Convention ou qui ont déjà indiqué qu'elles n'en étaient pas dotées, sont invitées à collaborer avec le Comité	À déterminer	
	Les Centres de coordination de la Convention de Bâle et autres organisations sont invités à répondre au <u>questionnaire</u> sur leurs activités visant à aider les Parties à développer leur cadre juridique	14 juillet 2023	

		Date limite de transmission	Point focal
Législations nationales, notifications, application de la Convention et efforts pour lutter contre le traffic ilicite	Parties sont invitées à fournir de l'information concernant les bonnes pratiques en matière de prévention et de répression du trafic et de signaler les cas avérés de trafic (au moyen du <u>formulaire prévu à cet effet</u> ou du tableau 9 du formulaire de présentation des rapports nationaux.	Le cas échéant	rina.kuusipalo@un.org
	Parties qui n'ont pas encore communiqué au Secrétariat les informations concernant les définitions nationales des déchets dangereux, ou toute autre information concernant les restrictions et interdictions en matière d'importation et d'exportation, sont invitées à le faire et à présenter leur rapport, par l'intermédiaire de leurs correspondant désignés, toute modification importante apportée ultérieurement à ces informations (au moyen du formulaire normalisé ou du format de présentation des rapports nationaux)	Dès que possible	
Partenariat pour une action sur les équipements informatiques	Parties et autres intéressés sont invités à désigner des membres pour le groupe de travail.	Dès que possible	Francesca.cenni@un.org
Réseau environnemental pour l'optimisation du respect de la réglementation sur le trafic illicite	Les entités ayant expressément pour mandat de mettre en œuvre et d'exécuter des activités de renforcement des capacités qui pourraient aider les Parties à prévenir et combattre le trafic illicite, sont invitées à envisager d'envoyer une demande à la présidence du Réseau en vue d'en devenir membre.	Selon le cas	tatiana.terekhova@un. org
Partenariat pour les déchets ménagers	Parties et autres intéressés sont invités à présenter leurs commentaires sur le projet du document d'orientation générale sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets ménagers (UNEP/CHW.16/19/Add.2)	30 septembre 2023	susan.wingfield@un.org, Jost.dittkrist@un.org
Partenariat sur les déchets plastiques	Parties et autres intéressés sont invités à designer des membres pour le groupe de travail	Dès que possible	susan.wingfield@un.org; melisa.lim@un.org

#### **Demandes d'informations – Rotterdam**

Invitations		Date limite de transmission	Point focal
Etat d'application	Les Parties sont invitées à communiquer au Secrétariat une définition nationale du terme "pesticide"	Dès que possible	christine.fuell@fao.org
	Les Parties sont invitées à fournir des informations susceptibles d'aider d'autres Parties à élaborer et à communiquer des notifications de mesures de réglementation finales notamment des données scientifiques et techniques aux fins de l'évaluation des risques et de la prise de décisions concernant les produits chimiques et pesticides dangereux.	Dès que possible	aleksandar.mihajlovski@ fao.org
	Les Parties sont invitées à fournir des informations concernant la mise en œuvre des articles 11, 12, 13 et 14 (un questionnaire sera disponible à cet effet)	A déterminer	suman.sharma@un.org
	Les Parties, les non-Parties, le secteur industriel, la société civile et les autres parties prenantes sont invitées à fournir des données relatives au commerce international de substances chimiques inscrites à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam	Dès que possible	andrea.lechner@un.org
Renforcement de l'efficacité de la Convention de Rotterdam: par	Les Parties et les observateurs sont invités à fournir des informations sur les incidences commerciales et socio-économiques directes et indirectes potentielles, ainsi que sur les implications financières, causées ou prévues par l'inscription de produits chimiques à l'annexe III, y compris le coût de l'inaction	30 juin 2024	andrea.lechner@un.org
l'examen des incidences de l'inscription des produits chimiques à l'annexe III et de sa mise en œuvre	Les Parties et les observateurs sont invités à fournir des informations sur les avantages et les difficultés liés à l'introduction de produits de substitution aux substances chimiques dont l'inscription est recommandée, ainsi que sur les mesures prises pour relever ces défis.		
	Les Parties et les observateurs sont invités à fournir des informations sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de mesures législatives ou administratives pour la gestion rationnelle des substances chimiques dont l'inscription est recommandée et de leurs produits de remplacement, y compris les difficultés liées aux capacités technologiques et scientifiques		

#### **Demandes d'informations – Rotterdam**

Invitations		Date limite de transmission	Point focal
Comité de contrôle du respect	Les Parties, qui estiment qu'en dépit de tous leurs efforts, elles ne sont pas ou ne seront pas en mesure de s'acquitter de certaines de leurs obligations au titre de la Convention de Rotterdam, sont invitées à envisager de soumettre au Comité de contrôle du respect des communications conformément au paragraphe 12 de l'Annexe VII de la Convention	Dès que possible	yvonne.ewang- sanvincent@un.org
	Les Parties sont priées de fournir les textes de la législation nationale ou d'autres mesures qu'elles ont adoptées pour mettre en œuvre et faire appliquer la Convention, en particulier les textes relatifs aux paragraphes 1 et 2 de l'articles 5 et de l'article 10 de la Convention	Dès que possible	
	Les Parties sont invitées à fournir des informations au Comité de contrôle du respect en répondant à son questionnaire visant à recenser les difficultés rencontrées par les Parties en relation avec les notifications de mesures de réglementation finale afin d'éclairer les travaux du Comité de contrôle du respect ( <a href="http://www.pic.int/tabid/9525/">http://www.pic.int/tabid/9525/</a> )	30 juin 2023	

Invitations		Date limite	Point focal
Dérogations	Les Parties inscrites au registre des dérogations spécifiques concernant le décabromodiphényléther, ont été invitées à fournir au Secrétariat des informations supplémentaires justifiant la nécessité de ces dérogations pour être présentées à la CdP-12	31 décembre 2024	rina.kuusipalo@un.org ; kei.ohno@un.org
DDT	Les Parties actuellement inscrites au registre DDT sont invitées à réexaminer leurs besoins et à soumettre une notification actualisée de leur intention de produire et/ou d'utiliser du DDT ou une notification de retrait du registre	31 décembre 2023	lina.fortelius@un.org
	Les Parties qui ont fait l'inventaire de leurs stocks de DDT devront fournir au Secrétariat des informations concernant ces stocks dans leur rapport national, en application de l'article 15 de la Convention	Dès que possible	
	Les Parties devront envisager de soumettre à la CdP, pour examen à sa douzième réunion, une proposition visant à ramener à deux ans l'intervalle de communication des informations sur le DDT en application du paragraphe 4 de la Partie II de l'Annexe B, de façon à lui permettre d'examiner la question lors de chacune de ses réunions ordinaires	Dès que possible	
РСВ	Les Parties et les observateurs sont invités à communiquer des observations sur les orientations relatives à l'établissement d'inventaires des PCB et à la réalisation d'analyses de ces substances, sur le projet de stratégie pour que les Parties puissent atteindre les objectifs fixés pour 2025 et 2028 au titre de la Convention et sur toute autre orientation ayant trait aux PCB	31 octobre 2023	agustin.harte@un.org
	Les Parties devront prendre des mesures pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention, en particulier concernant la partie II de l'Annexe A de la Convention	Dès que possible si pas encore signalé	
	Les Parties sont invitées à envisager de jouer le rôle de pays chef de file du petit groupe de travail intersessions	31 août 2023	
	Les Parties et les observateurs sont invités à désigner des experts possédant les compétences requises, en tenant dûment compte d'une représentation équilibrée des régions, ainsi que des femmes et des hommes, pour participer aux travaux du petit groupe de travail intersessions	31 août 2023	
Évaluation de l'acide perfluorooctane sulfonique(SPFO), de ses sels et du fluorure de perfluorooctane sulfonyle (FSPFO)	Les Parties utilisant des appâts contenant du sulfluramide (numéro CAS 4151-50-2) comme ingrédient actif pour la lutte contre les fourmis coupeuses de feuilles appartenant aux espèces Atta spp. et Acromyrmex spp., uniquement à des fins agricoles, sont invitées à enregistrer cette utilisation en tant que but acceptable	Dès que possible	kei.ohno@un.org

Invitations		Date limite de transmission	Point focal
Meilleures techniques	Les Parties et autres intéressés à recourir aux directives et orientations sur les MTDs et les MPEs dans le cadre de la mise en œuvre de mesures visant à réduire autant que possible et, à terme, éliminer les rejets des substances chimiques et à communiquer des informations sur leur efficacité	Dès que possible	alain.wittig@un.o rg
disponibles et meilleures pratiques	Les Parties et autres intéressés sont invités à soumettre de brèves études de cas sur la remise en état de sites contaminés avec POP pour examen au cours de l'élaboration plus poussée des orientations sur l'identification et la gestion de sites contaminés	15 septembre 2023	
environnementales	Les Parties et autres intéressés sont invités à fournir des informations sur le processus de production et de l'utilisation des paraffines chlorées à chaîne courte, y compris les produits qui en contiennent Les Parties et d'autre intéressés à désigner des experts disposant de compétences pertinentes pour les	15 septembre 2023 Dès que possible	
	intégrer au fichier conjoint d'experts de l'Outil et des meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales.		
	Les Parties et autres intéressés sont invités à contribuer à l'examen et à la mise à jour approfondis des directives et orientations, en communiquant des informations sur l'application réussie des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales ainsi que d'autres informations techniques	15 septembre 2023	
Plans de mise en œuvre	Les Parties qui n'ont pas élaboré ou actualisé leurs plans de mise en œuvre sont invitées à intensifier leurs efforts pour ce faire et les transmettre dès que possible	Dès que possible	kei.ohno@un.org
	Les Parties et les observateurs sont invités à présenter des observations sur les orientations et sur le document qui établit un projet de stratégie mondiale pour la révision et l'actualisation des plans de mise en œuvre (UNEP/POPS/COP.11/INF/23)	31octobre 2023	
	Les organes compétents de la Convention de Bâle sont invités à examiner les aspects liés aux déchets des orientations concernant l'établissement d'inventaires et les solutions de remplacement des POP et d'autres orientations disponibles pour soutenir l'élaboration et l'actualisation des plans de mise en œuvre et ils devront soumettre des observations à ce sujet	31 octobre 2023	
	Les Parties sont encouragées à tester l'utilisation des modèles électroniques de communication des données quantitatives and qualitatives indiquées dans les plans nationaux de mise en œuvre qui sont conformes à l'obligation de communication énoncée à l'article 15; les Parties devront présenter ses	31 octobre 2023	

Invitations		Date limite de transmission	Point focal
Fonctionnement du Comité d'étude des polluants organiques persistants	Les Parties et les observateurs sont invités à communiquer toutes informations supplémentaires relatives à l'identification des substances concernées par l'inscription de l'acide perfluorooctanoïque (APFO), de ses sels et des composés apparentés, et par l'inscription de l'acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS), de ses sels et des composés apparentés, afin qu'elles puissent être prises en compte dans la poursuite de la mise à jour des listes indicatives des substances concernées.	Dès que possible	kei.ohno@un.org
	Les Parties et les observateurs sont engagés à communiquer les informations visées aux Annexes E et F de la Convention, à examiner les projets de descriptif des risques et d'évaluation de la gestion des risques et à présenter en temps voulu au Comité, des observations techniques sur les descriptifs de risques et des projets d'évaluation de la gestion des risques et ce faisant, à faire participer, le cas échéant, des experts travaillant au niveau national à des activités liées à la convention de Bâle.		
Polluants organiques persistants présents dans les stocks, les produits et articles en circulation et les déchets	Les parties et les observateurs sont invités à soumettre des informations sur l'expérience acquise et les difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies appropriées pour identifier les POP dans les stocks, les produits et articles en circulation et les déchets, ainsi que d'autres informations pertinentes	A déterminer	Kei.ohno@un.org
Présentation des rapports nationaux	Les Parties doivent présenter leur sixième rapport national de la manière la plus complète possible et dans les délais impartis.	31 août 2026	lina.fortelius@un.org

Invitations		Date limite de transmission	Point focal
Mécanisme de financement: (I) Évaluation des besoins de financement	Les Parties et autres intéressés sont invités à fournir les informations pertinentes nécessaires pour entreprendre l'évaluation des besoins de financement	31 août 2024	frank- michael.moser@
	Les Parties qui sont des pays développés sont invités à fournir des informations sur les apports, en particulier les ressources financières nouvelles et additionnelles, qu'ils pourraient fournir pour appuyer la mise en œuvre de la Convention, en y incluant des informations sur l'accès à cet appui (au moyen du questionnaire en ligne qui sera disponible à cet effet)	31 octobre 2024	un.org
	Les autres Parties sont invitées à fournir des informations sur les apports, en particulier les ressources financières, qu'ils pourraient fournir, dans la mesure de leurs moyens, pour appuyer la mise en œuvre de la Convention, y compris l'information sur l'accès à cet appui (au moyen du questionnaire en ligne qui sera disponible à cet effet)	31 octobre 2024	
	Les autres sources, y compris les institutions financières pertinentes, telles que les banques de développement et le secteur privé, sont invitées à utiliser des informations sur les contributions qu'ils pourraient apporter à la mise en œuvre de la Convention, en y incluant des informations sur l'accès à ces contributions (au moyen du questionnaire en ligne qui sera disponible à cet effet)	31 octobre 2024	
(ii) Sixième étude du mécanisme de	Les entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier doivent fournir des informations pertinentes pour la sixième étude du mécanisme de financement.	En temps voulu	
financement	Les Parties sont invitées à fournir des informations sur l'expérience qu'elles ont acquise dans le cadre des activités financées par le mécanisme de financement	31 août 2024	
	Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont invitées à fournir des informations pertinentes conformément aux objectifs de la sixième étude du mécanisme de financement	31 août 2024	

## **Demandes d'informations – questions conjointes**

Invitations		Date limite de transmission	Point focal
Assistance technique	Le Parties qui sont des pays en développement et des pays à économie en transition doivent fournir des informations sur les besoins en matière d'assistance technique et de transfert de technologie (un questionnaire sera disponible à cet effet).  Les Parties qui sont des pays développés et d'autres parties intéressées ayant la capacité de le faire sont invitées à soumettre des informations sur l'assistance technique et la technologie disponibles pour être transférées aux Parties qui sont des pays en développement et des pays à économie en transition (un questionnaire sera disponible à cet effet).	31 mars 2024	lina.fortelius@un.org
Synergies en matière de prévention et de répression du trafic et du commerce illicite de produits	Parties à la CR et CS: fourniront volontairement des informations relatives aux cas de commerce international de produits chimiques dangereux contrevenant aux dispositions des conventions (au moyen du formulaire disponible à <a href="http://www.brsmeas.org/tabid/8886/">http://www.brsmeas.org/tabid/8886/</a> )	Selon le cas	tatiana.terekhova@u n.org
chimiques et de déchets dangereux	Parties à la CB: fourniront des informations sur des cas de trafic illicite ( au moyen du formulaire disponible à <a href="http://basel.int/tabid/1544/">http://basel.int/tabid/1544/</a> ou de la table 9 du format de présentation des rapports nationaux)		
	Parties BRS: les meilleures pratiques en matière de prévention et de répression du trafic et du commerce illicite de produits chimiques et de déchets dangereux visés par les conventions; des informations sur les dispositions qu'elles ont prises pour mettre en œuvre et faire appliquer les mesures de réglementation du commerce, ainsi que sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer		
Dates et lieux des prochaines reunions des conferences des	Les Parties sont invitées à soumettre des offres proposant d'accueillir les réunions des Conférences des Parties qui se tiendront en 2027	28 janvier 2025	david.ogden@un.org



Merci pour votre attention!

Pour plus d'informations,

visitez notre site :



http://www.brsmeas.org/

